

FORMATION PIÉGEUR DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

Contenu pédagogique

JOUR 1 : MATIN

Présentation de la formation : accueil, programme, intervenants, méthodes pédagogiques, évaluation des besoins et tour de table.

- Appréhender l'utilité du piégeage en France
- Découvrir les rôles missions et obligations piégeur
- Comprendre l'intérêt et l'obligation de la formation « piégeur »
 - Comprendre pourquoi on a besoin de renforcer des piégeurs agréés sur les territoires et qui peut piéger (avec notion d'intérêt public...)
 - Évocation d'espèces piégées (prédateurs, nuisibles...)
- Connaître des espèces concernées par le piégeage
 - Découvrir l'évolution des besoins et des pratiques de piégeage ;
- Découvrir les autres moyens de contrôle des populations de prédateurs et maîtriser les modalités administratives nécessaires à l'acte de destruction par piégeage
 - Comprendre le nécessaire besoin de formation des piégeurs et découvrir l'agrément piégeur et son obtention ;
 - Les documents administratifs et es interlocuteurs pour le piégeage (les fiches de déclaration de piégeage, les modèles de bilan annuel de piégeage) les espèces en fonction de la situation départementale ;
- Préparer le piégeage sur son territoire
 - L'organisation départementale du piégeage : les associations de piégeage agréés.

JOUR 1 : APRÈS-MIDI

- Renforcer ses connaissances sur la réglementation et sur les évolutions réglementaires (cadre général et arrêtés)
- Appréhender la différence entre droit de chasse et droit de destruction
- Découvrir les différentes modalités de régulation des populations d'espèces qualifiées de « nuisibles »
 - Modalités et moyens de destruction (première approche théorique)
 - Le cadre général du piégeage :
Dispositions relatives au piégeage des populations animales ;

▼ OBJECTIF

Connaître la réglementation spécifique à l'exercice de piégeage
Appréhender les évolutions réglementaires
Aborder le classement des différentes espèces
Découvrir les pièges et savoir les manipuler

▼ PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

▼ PRÉREQUIS

Aucun prérequis

▼ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation écrite des connaissances
Évaluation pratique des compétences
Évaluation des objectifs et acquis de la formation

▼ DURÉE

28.00h

Droit de destruction et particularités de ce droit (par rapport aux espèces gibier) ;
Arrêté ministériel fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles ;
Arrêtés préfectoraux fixant la liste des espèces nuisibles dans les départements ;
Réglementation spécifique aux espèces domestiques en état de divagation.

- Découvrir les évolutions du droit liées à la souffrance animale
- Découvrir les évolutions réglementaires pour réduire les souffrances endurées par les animaux.

JOUR 2 : MATIN

- Connaître et reconnaître les espèces susceptibles d'être classées nuisibles
- Savoir reconnaître les principales espèces (par contact direct ou indirect)
- Connaître leur biologie et les distinguer d'espèces proches au statut différent (gibier, espèce protégée).
- Identifier les espèces à l'origine de la prédation ou des dégâts aux activités humaines.

JOUR 2 : APRÈS-MIDI

- Découvrir les différentes catégories de pièges (et des catégories à proscrire)
- Rappel des motivations de piégeage
- Présentation des différentes catégories de pièges, modalités d'utilisation et espèces cibles.
- Appréhender les conditions d'utilisation des pièges et s'initier aux techniques de pose
- Mises en situation de terrain.

JOUR 3 : MATIN

- Se familiariser avec la manipulation des pièges
- Récapitulatif et présentation des principaux types de pièges homologués et retours d'expériences sur les pièges
- Appréhender les différentes techniques d'utilisation
- Manipuler et utiliser les pièges (mises en situation pratique individuelle et collective)
- Techniques de piégeage
- S'initier aux techniques de pose
- Finalité de piégeage pour les animaux capturés (lâcher, acheminement refuge, mise à mort...)

JOUR 3 : APRÈS-MIDI

- Appréhender les conditions d'utilisation des pièges et s'initier aux techniques de pose
- Manipulation des différentes catégories de pièges (pratique collective et individuelle)
- Techniques de piégeage, finalité des animaux capturés (mise à mort, lâcher, acheminement...)

JOUR 4 : MATIN

- Vérifier les connaissances et les compétences acquises
- Mise en situation pratique (utilisation des pièges)
- Quelques rappels. Foire aux questions
- Évaluation théorique des connaissances et correction

JOUR 4 : APRÈS-MIDI

- Vérifier les connaissances et les compétences acquises
- Mise en situation pratique : évaluation pratique des compétences de piégeur
- Évaluation de la formation
- Bilans

Organismes et lieux de formation

- **MFR DE MONDY** MFR MONDY